



DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
INSTALLATION, RÉNOVATION,
AGRANDISSEMENT,
DÉPLACEMENT OU RECONSTRUCTION D'UNE
INSTALLATION SEPTIQUE

No. demande: _____
No. certificat : _____
Matricule: _____

INFORMATION GÉNÉRALE : REQUÉRANT

→ Êtes-vous propriétaire? Oui Non
→ Si non, procuration? Oui Non

Nom : _____ Tél. : _____ Poste* : _____
Adresse : _____ Télécopieur : _____
Municipalité : _____ Courriel : _____
Province : _____ Pays : _____
Code Postal : _____

→ Advenant le cas où le requérant a acquis le terrain concerné par la demande de certificat d'autorisation dans un délai inférieur à un (1) an, une copie du titre de propriété doit être jointe à la présente demande.

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Si même que le propriétaire, ne pas remplir cette section

→ Propriétaire* ou donneur d'ouvrage* Procuration
→ Gestionnaire de projet Responsable des travaux

Nom : _____ Téléphone : _____ Poste* : _____
Adresse : _____ Télécopieur : _____
No. civique : _____ RBQ : _____
Type et nom de voie : _____ NEQ : _____
Code postal : _____ Courriel : _____
Municipalité : _____
Province : _____ Pays : _____

CONCEPTEUR PRINCIPAL DES PLANS

Nom : _____ Téléphone : _____ Poste* : _____
Adresse : _____ Télécopieur : _____ Poste* : _____
Courriel : _____

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Emplacement des travaux (si autre que l'adresse postale) : _____
No. matricule : _____
No. lot : _____

➤ Est-ce un terrain riverain à un lac, un cours d'eau ou un milieu humide? Oui ____ Non ____

- Un projet de construction ou de modification d'une installation septique est interdit sans l'obtention d'un permis. Un tel permis est également requis préalablement la construction d'une chambre à coucher supplémentaire dans une résidence isolée ou dans le cas d'un autre bâtiment à l'augmentation de la capacité d'exploitation ou d'opération.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Type de travaux : Nouvelle installation septique Rénovation Agrandissement Déplacement Reconstruction

Coût des travaux : _____

Date du début des travaux : _____ Fin prévue des travaux : _____

Est-ce un bâtiment inter-générationnel? Oui Non

Combien y-a-t-il de chambres à coucher dans le bâtiment ? Actuellement : _____ Projetées : _____

Occupation de la résidence : Annuelle Saisonnière

Usage actuel de la construction : _____

Usage projeté de la construction : _____

➤ Est-ce que le bâtiment est desservi par : Installation septique Puits Eau provenant d'un plan d'eau

DOCUMENTS À FOURNIR

➤ Une demande de certificat d'autorisation doit être transmise à la municipalité en **deux copies papier** et une **copie électronique (PDF)** ;

➤ Le requérant doit **remplir et signer le formulaire** de demande de certificat d'autorisation et soumettre tous les documents requis afin de fournir une demande complète.

CONTENU GÉNÉRAL

(1) Le contenu de la demande de permis exigé par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q-2, r.22)*;

- a) Une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière ;
- b) Un certificat d'autorisation requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, s'il y a lieu.

(2) Un engagement du professionnel ayant produit l'étude de caractérisation à effectuer la surveillance des travaux et à produire, **au plus tard 30 jours après la fin des travaux**, un rapport d'inspection signé et scellé comprenant :

- a) Un plan, tel que construit et réalisé à l'échelle, identifiant le dispositif concerné, la résidence desservie, la localisation de tous les puits, lacs et cours d'eau dans un périmètre d'au moins 30 mètres et tout autre élément pertinent ;
- b) Un minimum de trois photos montrant le dispositif de traitement des eaux usées, au moins une de ces photos doit inclure le dispositif de traitement des eaux usées et le bâtiment principal ;
- c) S'il y a lieu, une description détaillée des modifications apportées au dispositif lors de sa construction ou de sa modification.

(3) Une lettre d'attestation de la conformité au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q-2, r.22)* dudit dispositif tel que construit ou modifié.

(4) Une copie des autorisations requises vertu d'une loi ou d'un règlement du gouvernement provincial ou fédéral, le cas échéant;

(5) Le paiement des frais d'étude de la demande ;

(6) Tous autres plans et documents permettant d'évaluer la conformité de la demande de certificat d'autorisation à la réglementation applicable.

FRAIS DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ET SIGNATURES

→ Nouvelle installation septique :

- 200 \$ (non remboursable)

→ Autres (Rénovation, agrandissement, déplacement ou reconstruction d'une installation septique) :

- 100 \$ (non remboursable)

→ **AVIS** : PLTN facturera les propriétaires qui doivent utiliser la rampe de mise à l'eau pour mobiliser et/ou démobiliser les équipements nécessaires aux travaux à raison de 1,5 % de la valeur de ceux-ci. À cet effet, le coût déclaré des travaux est transféré directement aux administrateurs de PLTN.

Je soussigné(e) _____ déclare par la présente que les renseignements et documents requis donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à _____ ce _____

Par : _____

NOTE : Le présent formulaire vise à accélérer la demande de certificat d'autorisation et ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation. Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents et renseignements supplémentaires lui donnant une compréhension claire et précise de votre projet.

GUIDE DU REQUÉRANT

- Vous pouvez consulter les différents règlements d'urbanisme de la municipalité dans l'onglet **Règlements et permis** sur le site internet de la municipalité en cliquant sur le lien suivant : <https://lac-tremblant-nord.qc.ca/reglements-et-permis/>
- Veuillez SVP porter une attention particulière à l'**article 5.3.12** concernant les installations septiques du **Règlement relatif au zonage** : <https://lac-tremblant-nord.qc.ca/wp-content/uploads/2021/05/Reglement-numero-2021-02-relatif-au-zonage.pdf>
- Vous pouvez consulter le **Guide des bonnes pratiques concernant les installations septiques** fourni par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) au lien suivant : <https://lac-tremblant-nord.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Guide-de-bonnes-pratiques-Installation-septique.pdf>
- Préalablement à votre demande, nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur municipal afin de vous assurer que votre projet de construction est conforme aux exigences réglementaires.
- Afin d'éviter des erreurs préjudiciables aux deux parties, vous devez fournir tous les documents demandés. À défaut de quoi, la demande peut être retardée ou rejetée.
- Afin de prévoir les délais entre le dépôt de la demande complète et l'obtention du certificat d'autorisation, veuillez S.V.P consulter le calendrier des séances du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et des séances du Conseil municipal sur notre site internet dans la section *Agenda municipal* : <https://lac-tremblant-nord.qc.ca/adenga-municipal/>